



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b></p> <p><b>Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire</b></p> <p><b>Sous-direction de qualité et de la protection des végétaux</b></p> <p><b>Bureau de la biovigilance, des biotechnologies et de la qualité des végétaux</b></p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Mathilde Langlois/ Anne Grevet Tél : 01 49 55 57 89/ 01 49 55 58 25 Courriel institutionnel : <a href="mailto:bbbqv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr">bbbqv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr</a> Réf. Interne : BBBQV/2008-12-001 MOD10.21 A 03/09/08</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDQPV/N2008-8332</b></p> <p><b>Date: 16 décembre 2008</b></p>
--	--

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	Néant
Date limite de réponse :	-
📎 Nombre d'annexe :	0
Degré et période de confidentialité :	-

**Objet : Modification de la la note de service NS/DGAL/SDQPV/N2008-8051 du 10 mars 2008 sur la mise en oeuvre du plan de contrôle 2008 de semences d'origine de pays tiers, en vue de la recherche de présences fortuites d'OGM et de la conformité des étiquetages**

**Références :** Note de service DGAL/SDQPV/N2008-8051

**Résumé :** L'objet de cette note est de modifier la note de service notée en objet et notamment le laboratoire chargé des analyses, l'adresse mail pour l'envoi des informations ainsi que l'annexe 2 concernant la fiche de prélèvement

**Mots-clés :** OGM – importation – semences

<b>Destinataires</b>	
<p><b>Pour exécution :</b></p> <p>Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt/Services régionaux de la protection des végétaux</p> <p>Directeurs de l'agriculture et de la forêt (DOM)</p>	<p><b>Pour information :</b></p> <p>Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Ingénieurs généraux chargés d'inspection inter-régionale pour la protection des végétaux</p> <p>Laboratoire national de la protection des végétaux - unité de détection des OGM (Angers)</p>

Dans le cadre du plan de contrôle des semences d'origine de pays tiers, en vue de la recherche de présences fortuites d'OGM et de la conformité des étiquetages, les échantillons étaient jusqu'à maintenant envoyés à la station du LNPV de Fleury les Aubrais (note de service DGAL/SDQPV/N2008-8051 du 10 mars 2008).

L'activité OGM de la station de Fleury les Aubrais a maintenant été transférée au LNPV d'Angers. Cependant, le LNPV d'Angers est en pleine phase de réinstallation et n'est pas encore opérationnel. Il vous est donc demandé d'envoyer à partir de maintenant l'ensemble des échantillons pour la recherche d'OGM au BioGEVES, seul laboratoire agréé à ce jour.

Les crédits nécessaires au financement de ces analyses seront pris sur le budget opérationnel de programme central.

La note de service DGAL/SDQPV/N2008-8051 du 10 mars 2008 est ainsi modifiée:

1. Le paragraphe 42 ainsi libellé:

« Les échantillons sont à adresser au :

**Laboratoire National de la Protection des Végétaux – Unité de détection des OGM**

93, rue de Curambourg, 45404 FLEURY LES AUBRAIS - Tel : 02 38 22 11 11 – Fax : 02 38 84 19 79

Responsable : M. Emmanuel GERBAULT - mél : [emmanuel.gerbault@agriculture.gouv.fr](mailto:emmanuel.gerbault@agriculture.gouv.fr) »

est modifié ainsi:

« Les échantillons sont à adresser à:

Monsieur Stéphane FOUILLOUX

BioGEVES

Domaine du Magneraud, BP52

17700 SURGERES »

2. Le paragraphe 48 ainsi libellé:

« Les informations contenues dans la fiche de demande d'analyse sont adressées en même temps que la demande d'analyse à la Direction générale de l'alimentation (Sous direction de la qualité et de la protection des végétaux, Bureau de la biovigilance, des méthodes de lutte et de l'expérimentation), par fax au 01 49 55 59 49 ou par mail à l'adresse suivante : [francois.hervieu@agriculture.gouv.fr](mailto:francois.hervieu@agriculture.gouv.fr), sous la forme d'un « tableur » suivant le modèle transmis par voie électronique. A noter que ce fichier peut être utilisé pour créer par fusion publipostage la fiche de demande d'analyse et le rapport d'inspection. »

est modifié ainsi:

« Les informations contenues dans la fiche de demande d'analyse sont adressées en même temps que la demande d'analyse à la Direction générale de l'alimentation (Sous direction de la qualité et de la protection des végétaux, Bureau de la biovigilance, des biotechnologies et de la qualité des végétaux), par mail à l'adresse suivante : [bbbqv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bbbqv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr), sous la forme d'un « tableur » suivant le modèle transmis par voie électronique. A noter que ce fichier peut être utilisé pour créer par fusion publipostage la fiche de demande d'analyse et le rapport d'inspection. »

3. L'annexe 2 est modifiée. Le laboratoire destinataire de l'analyse ainsi libellé:

« PV450 LNPV UNITE DE FLORE PATHOGENE DES SOLS  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE – SRPV  
93, RUE DE CURAMBOURG  
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX »

est ainsi modifié:

« Mr Stéphane FOUILLOUX  
BioGEVES  
Domaine du Magneraud, BP52  
17700 SURGERES »

Un nouveau rapport d'inspection respectant la norme ISO 17020 sera mis en place pour l'année 2009.

Le directeur de l'alimentation

Jean-Marc Bournigal